

Pôle animation jeunesse, sports
et vie associative

Metz, le 24 septembre 2009

Service animation jeunesse
éducation populaire et vie étudiante
SR

17

R A P P O R T

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS SOCIOÉDUCATIVES

Il est proposé d'attribuer, aux associations socio-éducatives, les subventions suivantes pour un montant total de 16 546 €.

Les subventions sont consenties d'une part au titre du fonctionnement des associations pour un montant total de 4 130 € et d'autre part sous la forme d'une participation financière à l'achat de matériel à hauteur de 5 916 € et à la mise en œuvre de projets à hauteur de 6 500 €.

1) AIDE AU FONCTIONNEMENT :

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 18 décembre 2008, a accepté le principe de la reprise en gestion directe par la Ville du Centre du Bon Pasteur. De ce fait, chaque association occupant un local dans ce bâtiment doit s'acquitter, auprès du service du Patrimoine, du paiement des charges locatives et à ce titre, l'association des **Eclaireuses et Eclaireurs de France** (Regroupement Messin) sollicite un réajustement de la subvention attribuée au titre de son fonctionnement pour l'année 2009 d'un montant de 3 900 € (12x325 €) équivalent à l'augmentation des charges prévue.

L'**association Familiale de l'Agglomération Messine** sollicite une subvention exceptionnelle à hauteur de 230 € pour les activités gymnastique et couture qu'elle propose dans son local.

2) PARTICIPATION À L'ACHAT DE MATÉRIEL :

À l'issue de l'achèvement des travaux de remplacement des menuiseries au Centre de Magny, les anciens rideaux de la grande salle n'ont pu être réutilisés (passage du bois au PVC). L'exposition plein sud de cette salle rendait son utilisation difficile sans occultation en cas de soleil, c'est pourquoi, l'**Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturelle de Magny** a dû acquérir rapidement de nouveaux rideaux et stores. L'association sollicite une aide exceptionnelle à hauteur de 5 053 € pour couvrir l'achat de ce matériel.

L'association **Magny'Anim** quant à elle souhaite renouveler son matériel de bureau et acquérir deux postes informatiques. À ce titre, l'association sollicite une participation financière de 863 € pour l'achat de ce matériel. (Dans ce co-financement avec la CAF et le Conseil Général, la Ville assume 20% du coût total et laisse 10% à la charge de l'association).

3) AIDE À LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS :

La **MJC Quatre Bornes** souhaite quant à elle organiser durant le dernier trimestre 2009, deux opérations inédites. La première concerne l'organisation d'une manifestation sur la sensibilisation du public à l'importance des choix et de l'équilibre alimentaire. La seconde concerne l'organisation d'un temps fort autour de la découverte du Kick Boxing, prévu les 21 et 28 novembre 2009 au gymnase de Devant-les-Ponts.

Concernant le budget prévisionnel du projet de sensibilisation du public à l'équilibre alimentaire (coût total de 6 150 €), l'association sollicite 1 000 € auprès de la DDJS, 650 € du Conseil Général et prévoit 2 000 € de participation du public.

Pour le projet Kick Boxing(coût total de 3 300 €), la MJC sollicite 500 € et prévoit 300 € de participation du public.Pour chacune des manifestations, l'association sollicite une aide à hauteur de 2 500 €, soit une subvention globale de 5 000 €.

L'association **Uniforces- Apag** organise une première Bourse de l'engagement les 15 et 16 octobre 2009 à l'Université Paul Verlaine. L'objectif de cette manifestation est d'établir un lien entre les étudiants et les associations messines afin de faciliter le recrutement de bénévoles et de concourir à la valorisation de l'engagement. Outre les stands des associations, le public pourra également participer à une table ronde, aux différentes animations proposées et aux concerts. Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 12 190 € ; la DDJS, le Conseil Régional et le Conseil Général ont été sollicités. La Commission a émis un avis favorable pour une subvention de 1 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS SOCIOÉDUCATIVES

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour un montant global de 16 546 € :

1) AIDE AU FONCTIONNEMENT :

- Association des Eclaireuses et Eclaireurs de France	3 900 €
- Association Familiale de l'Agglomération Messine	230 €

2) PARTICIPATION A L'ACHAT DE MATÉRIEL :

- Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturelle de Magny	5 053 €
- Association Magny'Anim	863 €

3) AIDE À LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS :

- MJC Quatre Bornes	5 000 €
- Association Uniforces – Apag	1 500 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2009.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec l'association concernée.

DECIDE d'imputer les dépenses sur le chapitre 65, la fonction 422 et l'article 6574 du budget de l'exercice concerné.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI